



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Electric Scissor Lift	
Solicitation No. - N° de l'invitation W3555-165143/A	Date 2016-02-01
Client Reference No. - N° de référence du client W3555-165143	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VIC-240-6919	
File No. - N° de dossier VIC-5-38211 (240)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-03-14	Time Zone Fuseau horaire Pacific Standard Time PST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hogg(VIC), Mike	Buyer Id - Id de l'acheteur vic240
Telephone No. - N° de téléphone (250) 363-3916 ()	FAX No. - N° de FAX (250) 363-3344
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: FLEET MAINTENANCE FACILITY CFB ESQUIMALT BUILDING 250 VICTORIA British Columbia V9A7N2 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3555-165143
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3555-165143

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38211

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic240
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 BESOIN	2
ANNEXE « A »	2
1.3 MARCHÉS RÉSERVÉS AUX BÉNÉFICIAIRES D'UNE ENTENTE SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES	2
1.4 MARCHÉS RÉSERVÉS DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES AUTOCHTONES (SAEA), UNE INITIATIVE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	2
1.5 COMPTE RENDU	2
1.6 LES EXCEPTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ NATIONALE	2
1.7 ACCORDS COMMERCIAUX	2
1.8 CONTENU CANADIEN	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE	3
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	3
2.5 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	3
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	5
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	6
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	6
6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX <i>OU</i> BESOIN	6
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	7
6.4 DURÉE DU CONTRAT	7
6.5 RESPONSABLES.....	7
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	8
6.7 PAIEMENT	8
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	8
6.9 ATTESTATIONS	8
VOIR LA PARTIE 5 POUR LES CERTIFICATIONS REQUISES	8
6.10 LOIS APPLICABLES	9
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	9
6.12 CONTRAT DE DÉFENSE.....	9
ANNEXE A	10
BESOIN	10
ANNEXE B	13
BASE DE PAIEMENT.....	13

N° de l'invitation - Solicitation No.
W3555-165143
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3555-165143

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38211

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic240
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Pas d'exigences de sécurité

1.2 Besoin

Annexe « A »

1.3 Marchés réservés aux bénéficiaires d'une entente sur les revendications territoriales globales

N/A

1.4 Marchés réservés dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA), une initiative du gouvernement fédéral

N/A

1.5 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.6 Les exceptions relatives à la sécurité nationale

N/A

1.7 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

1.8 Contenu canadien

N/A

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W3555-165143
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3555-165143

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38211

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic240
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 _____ 2015-07-03 Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Ancien fonctionnaire

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 15 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur (la Colombie britannique), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique ((1) copies papier)

N° de l'invitation - Solicitation No.
W3555-165143
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3555-165143

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38211

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic240
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Section II : Soumission financière ((1) copies papier)

Section III : Attestations ((1) copies papier)

Section IV : Renseignements supplémentaires ((1) copies papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

[C3011T](#) _____ 2013-11-06 Fluctuation du taux de change

3.1.2 Clauses du Guide des CCUA

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W3555-165143
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3555-165143

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38211

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic240
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'Annexe A

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) 2014-06-26 Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W3555-165143
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3555-165143

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38211

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic240
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Formatted: Indent: Left: 0 cm

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

Le ministère de la Défense nationale (MDN) a besoin d'un (1) électrique à ciseaux mobile pour être utilisée par l'atelier d'entretien à l'installation de maintenance de la flotte, du Cap-Breton (IMF CB)

N° de l'invitation - Solicitation No.
W3555-165143
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3555-165143

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38211

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic240
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A 2015-09-03, Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les livrables doivent être reçus au plus tard

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Mike Hogg
Titre : Spécialiste en approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : Région du Pacifique
Adresse : 401- 1230, rue Government, bureau 401
Victoria, Colombie-Britannique V8W 3X4

Téléphone : 250- 363- 3916
Télécopieur : 250-363-0395
Courriel : mike.hogg@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W3555-165143
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3555-165143

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38211

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic240
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

6.6. Divulgateion proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

6.7. Paiement

6.7.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé _____ (insérer « un prix ferme » OU « un(des) prix unitaire(s) ferme(s) » OU « un (des) prix de lot ferme(s) » précisé(s) dans (insérer « le contrat » OU dans « l'annexe _____ »), selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane _____ (insérer « sont inclus », « sont exclus » OU « font l'objet d'une exemption ») et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.7.2 Limite de prix

Canada ne versera pas l'entrepreneur pour tout changement de conception, modifications ou interprétations du travail à moins qu'ils aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant leur incorporation dans le travail.

Clause du *Guide des CCUA* C6000C _____ 2011-05-16, Limite de prix

6.7.4 Clauses du *Guide des CCUA*

6.8 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.9 Attestations

Voir la partie 5 pour les certifications requises

6.9.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas

N° de l'invitation - Solicitation No.
W3555-165143
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3555-165143

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38211

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic240
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

6.9.3 Clauses du *Guide des CCUA*

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2015-09-03)
- c) Annexe A Besoin;
- d) Annexe B Base de paiement
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « , modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

6.12 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* [A9006C](#) _____ 2012-07-16, Contrat de défense

N° de l'invitation - Solicitation No.
W3555-165143
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3555-165143

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38211

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic240
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A

BESOIN

Vue d'ensemble :

Vous trouverez ci-après les exigences minimales du Gouvernement du Canada au sujet d'une (1) plateforme élévatrice électrique mobile à utiliser dans l'atelier d'entretien rattaché au service d'entretien de la flotte du Ministère de la défense nationale (MDN) à CAPE BRETON (IMF-CB). Cette plateforme élévatrice sera principalement utilisée pour l'entretien des ponts roulants de l'IMF-CB. Cette unité vient remplacer une plateforme élévatrice existante dont la hauteur n'atteint plus celle de certains nouveaux ponts roulants à l'IMF-CB.

Article	Exigences minimales obligatoires	Commentaires	N° de page de réf. de la soumission	Satisfaisant/non satisfaisant
EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES				
1.1	Le système électrique de l'unité doit être certifié par un organisme canadien approuvé. Les organismes reconnus sont l'Association canadienne de normalisation (CSA), Underwriters Laboratories Canada (ULC), ou d'autres organismes approuvés pour l'inspection électrique. Le système électrique de l'unité doit être certifié avant sa livraison au MDN.			
1.2	L'unité doit répondre aux normes et réglementations de sécurité qui suivent :			
1.2.1	<ul style="list-style-type: none">Règlementation OSHA 29 CFR 1910.67 – Plateformes de travail rotatives élévatrices montées sur véhicule			
1.2.2	<ul style="list-style-type: none">Règlementation OSHA 29 CFR 1926.453 – Nacelles élévatrices			
1.2.3	<ul style="list-style-type: none">ANSI A92.5-2006 – Plateformes de travail élévatrices fixées à un bras			
1.2.4	<ul style="list-style-type: none">CSA CAN3-B354.2-M82 – Plateformes de travail élévatrices automotrices pour utilisation sur les surfaces asphaltées ou dallées			
EXIGENCES RELATIVES À L'UNITÉ				
1.3	L'unité doit être une plateforme élévatrice électrique mobile.			
1.4	La plateforme de l'unité doit avoir une capacité d'élévation à une hauteur de 40 pi (12,2 m) au minimum.			
1.5	La plateforme de l'unité doit avoir une capacité pondérale de 800 lb (363 kg) au minimum.			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3555-165143
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3555-165143

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38211

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic240
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Article	Exigences minimales obligatoires	Commentaires	N° de page de réf. de la soumission	Satisfaisant/non satisfaisant
1.6	L'unité doit avoir les vitesses d'entraînement suivantes, au minimum :			
1.6.1	• Avec plateforme élevée – 0,30 MPH (0,48 km/h)			
1.6.2	• Avec plateforme abaissée – 3 MPH (4,8 km/h)			
1.7	L'unité doit pouvoir être entraînée avec la plateforme élevée jusqu'à 30 pi (9,14 m), au minimum.			
1.8	L'unité doit être capable de soulever la plateforme à une hauteur de 40 pi en moins de 80 secondes.			
1.9	L'unité doit être équipée d'un essieu fixe, par opposition à un essieu oscillant.			
1.10	L'unité ne doit pas exiger la présence de béquilles ni de stabilisateurs pendant le fonctionnement.			
1.11	L'unité doit disposer d'un entraînement électrique direct CC avec commande proportionnelle.			
1.12	L'unité doit disposer d'une commande d'élévation proportionnelle pendant le fonctionnement.			
1.13	L'unité doit disposer d'une ligne aérienne jusqu'à la plateforme.			
1.14	L'unité doit avoir un chargeur de batterie automatique de 20 ampères au minimum, faisant partie intégrante de la plateforme élévatrice. L'appareil doit pouvoir être chargé au moyen d'un réceptacle de 15 ampères, 110 VCA.			
1.15	L'unité doit disposer d'une batterie dont la capacité est de 315 ampères-heure au minimum.			
1.16	L'unité doit avoir des compartiments de batterie avec raccords rapides manipulables par chariot élévateur.			
1.17	L'unité doit avoir un réceptacle de 110 VCA sur la plateforme.			
1.18	L'unité doit avoir un boîtier de commande amovible/démontable sur la console de plateforme pour que l'opérateur puisse contrôler la plateforme élévatrice tout en étant sur ou hors de cette plateforme.			
1.19	L'unité doit avoir un dégagement au sol de 8 po (0,2 m) au minimum.			
1.20	L'encombrement total de l'unité ne doit pas dépasser les valeurs suivantes :			
1.20.1	• Largeur – 72 po (1,83 m)			
1.20.2	• Longueur – 130 po (3,3 m)			
1.20.3	• Hauteur (plateforme élévatrice entièrement abaissée) – 114 po (2,9 m)			
1.21	Le poids à vide de l'unité ne doit pas dépasser 11 000 lb (5 000 kg).			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W3555-165143
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3555-165143

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38211

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic240
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Article	Exigences minimales obligatoires	Commentaires	N° de page de réf. de la soumission	Satisfaisant/non satisfaisant
1.22	L'unité doit avoir une plateforme de travail dont les dimensions minimales sont les suivantes :			
1.23	• Largeur – 58 po (1,47 m)			
1.24	• Longueur – 108 po (2,74 m)			
1.25	La plateforme de travail de l'unité doit avoir une extension de déploiement de pont de 3 pi (0,91 m) au minimum. L'extension du pont de la plateforme doit avoir une capacité pondérale de 250 lb (113,5 kg) au minimum.			
1.26	La plateforme de l'unité doit être équipée de mains courantes verrouillables en position verticale ou rabattables.			
1.27	L'unité doit être dotée des indicateurs d'alarme suivants :			
1.27.1	• Alarme et indicateur d'inclinaison			
1.27.2	• Alarme de mouvement total			
1.28	En cas de perte de puissance, l'unité doit avoir une capacité de descente manuelle pour abaisser la plateforme.			
1.29	L'unité doit avoir un système de diagnostic embarqué pour la signalisation des avertissements et des alarmes.			
1.30	L'unité doit avoir des pneus non-marquants remplis de mousse.			
1.31	L'unité doit être dotée d'un klaxon.			
1.32	L'unité doit être dotée d'un compteur d'heures.			
1.33	L'unité doit être équipée de points d'arrimage pour la fixer au véhicule assurant son transport.			
1.34	L'unité doit être dotée d'un phare de couleur ambre.			
EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES				
1.35	L'unité doit être livrée avec ses manuels d'entretien et d'utilisation « telle que construite ». Les manuels doivent être fournis sur papier et/ou en format numérique (sur CD ou DVD uniquement). Les manuels doivent être imprimés en anglais. Un minimum de trois (3) exemplaires papier du manuel doivent être fournis. Les manuels doivent inclure les calendriers de maintenance recommandés par le fournisseur, les schémas hydrauliques, les schémas électriques, et la liste des pièces.			
1.36	L'unité fournie doit être couverte par une garantie intégrale pour un minimum de 12 mois sur les pièces et la main d'œuvre.			

N° de l'invitation - Solicitation No.
W3555-165143
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W3555-165143

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
VIC-5-38211

Id de l'acheteur - Buyer ID
vic240
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B

Base de paiement

Les prix unitaires ci-dessous doivent être fermes et dans des fonds canadiens, y compris les droits de douane, les taxes d'accise, la livraison et les frais d'installation qui doivent être rendu droits acquittés (DDP) à destination comme indiqué ici.

Le montant de la taxe sur les produits et services ou la taxe harmonisée doit être indiqué comme un élément distinct.

Article	Description	U of I	Qté	Prix Unitaire	Prix Prolongée
1	Tour arbre selon les exigences obligatoires détaillées figurant à l'annexe A	LOT	1	\$	\$
GST					\$
le total					\$

La livraison est demandé pour le 31 Mars , 2016

La livraison sera effectuée dans les semaines ____ de l'attribution du contrat